

Fiche BREXIT

Avant de demander son adhésion à la Communauté Économique Européenne, le début de l'histoire de la construction européenne s'écrit **sans le Royaume Uni**.

-1951 : création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Le Royaume-Uni refuse d'y participer.

-1957 : Traités de Rome entre les six : France, Allemagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg. Création de la CEE et d'Euratom.

La réponse britannique - l'accord de Stockholm de 1960 : création de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE) dont l'objet est de réaliser une zone de libre-échange entre le Royaume-Uni, la Norvège, l'Autriche, le Danemark, le Portugal, la Suède et la Suisse. Viendront s'y ajouter l'Islande en 1970, la Finlande en 1986 et le Liechtenstein en 1991.

Mais les Pays de l'AELE la quittent pour adhérer à la CEE (ou à l'UE après le traité de Maastricht de 1992) : le Royaume-Uni et le Danemark en 1973, le Portugal en 1986, l'Autriche, la Suède et la Finlande en 1995.

Restent aujourd'hui dans l'AELE : la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein et la Suisse. Les trois premiers et l'Union européenne forment l'Espace Économique Européen (EEE). La Suisse, par référendum, a refusé de participer à cet espace et a passé avec l'UE des accords bilatéraux.

L'adhésion du Royaume-Uni à la CEE n'a pas été un long fleuve tranquille. Sa demande de prendre en considération les liens qu'il entretient avec le Commonwealth reçoit deux refus successifs de la part de la France. Il lui faut attendre le départ du Général de Gaulle pour déposer une nouvelle candidature. Il entre dans la Communauté le 1er janvier 1973, en même temps que le Danemark et la République d'Irlande.

Mais le RU a un statut particulier dans l'Union européenne :

- Exemptions dans la Charte des Droits Fondamentaux (2000)
- Non-participation à la Monnaie Unique
- Non-participation dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.
- Non-participation à l'Espace Schengen

Pour des raisons politiques internes, David Cameron, Premier Ministre, annonce en 2013 qu'un référendum portant sur le maintien ou non du RU dans l'Union Européenne sera organisé. Ce dernier a lieu le 23 juin 2016.

Bien que le Premier Ministre s'engage en faveur du maintien (Remain) du RU dans l'UE, le vote est en faveur du retrait (Leave) : **51,9% des britanniques choisissent la sortie de l'UE**. On notera que le Remain l'emporte largement en Ecosse (62%) et en Irlande du Nord (55,8%).

Le 29 mars 2017, Theresa May, qui remplace David Cameron démissionnaire, demande donc, après avis de la Reine, l'activation de l'article 50 du traité de Lisbonne qui prévoit la sortie d'un état de l'Union Européenne, ce qui implique une sortie effective 29 mars 2019.

Les principaux problèmes délicats de la séparation sont les suivants :

- fixation du montant correspondant aux engagements pris par Londres en termes de contribution au budget européen ;
- statut des citoyens européens travaillant en Grande-Bretagne (4 millions de personnes) et des britanniques vivant dans l'un des 27 pays de l'UE ;
- frontière de l'UE entre les deux d'Irlande, ce qui risque de relancer la guerre civile entre les deux parties de l'île.

Les négociations entre le gouvernement britannique et les 27 représentés par Michel Barnier, qui se fixent pour but d'éviter un hard Brexit préjudiciable aux deux parties, aboutissent le 14 novembre 2018. Pour l'Irlande, point le plus délicat, il est envisagé d'instaurer provisoirement une « frontière » entre l'Irlande et la Grande Bretagne (Angleterre, Ecosse, Pays de Galles) et de maintenir ainsi l'Irlande du Nord dans le grand marché (backstop).

Reste à faire valider ce projet d'accord par le Parlement britannique et c'est là que les choses se compliquent :

- les « Brexiters » (Ukip, certains ministres du gouvernement conservateur tel Boris Johnson) déclarent qu'un soft Brexit est préjudiciable aux intérêts britanniques : le RU respecterait de fait des lois qu'il ne contribuerait plus à élaborer ;
- les Unionistes irlandais refusent le principe du backstop et retirent leur appui au gouvernement conservateur ;
- les représentants écossais, en majorité favorables au maintien, n'accordent par leur appui au texte ;
- les travaillistes, en grande partie favorables au Remain, jouent leur carte et font tout pour renverser le gouvernement.

Ainsi, aux Communes, s'il y a une majorité pour éviter le hard Brexit, il n'y en a pas pour voter le texte proposé par le gouvernement ou pour organiser un nouveau référendum.

Devant ces tergiversations britanno-britannique, les 27 accordent un délai supplémentaire jusqu'au 31 octobre 2019 au plus tard, la nouvelle Commission, issue des élections européennes de 2019, devant prendre ses fonctions le 1er novembre. Si le vote des Communes se fait attendre, les citoyens du RU pourraient même participer à ces élections. Shocking, isn't it ?